

- 2° Etienne Favre , consyndic de Meximieux avec Joachim de la Cua, lesquels comparurent, le 19 janvier 1503, devant noble Alexandre du Puis, *de Puteo*, châtelain de Gordans, qui consentit acte authentique pour reconnaître les habitants de cette ville exempts de payes, péages, leydes, tributs et autres charges dans le mandement de Gordans : le mandement de Gordans ressortissait alors de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, comtesse de Villars et de Beaugé, dame du pays de Bresse et de Gordans ;
- 3° André Favre, curé de Meximieux en 1479. Un ancien titre, aux archives de la Mairie, porte qu'il était en même temps curé de Bourg en Bresse, de Pérouges, de Charnoz et doyen de Château-Gailard.

Le 8<sup>e</sup> juin de l'année 1500 (1), messire André Favre, curé de Meximieux, par acte reçu Etienne Trolliet, notaire à Pérouges, permit en son nom et au nom de ses successeurs à la cure de Meximieux, à égrège personne Joachim de la Cua, notaire et bourgeois dudit Meximieux, de bâtir en l'honneur de la bienheureuse et vierge Marie, une chapelle en l'église de Saint-Apollinaire, petite-fille, *filiola*, de l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste, et d'y être inhumé lui, sa femme, ses enfants et leurs descendants. Le tout eut lieu en la maison dudit André Favre, présence de messire Louis Favre, curé de Pérouges, à qui il avait

chœur de l'église de Meximieux : comme elles ont été effacées en partie pendant la Révolution, nous ne pouvons formuler ici qu'une simple hypothèse.

(1) Notes de M. Blanchon.